

Service instructeur

DSOL - Direction études, finances et appuis de la
solidarité

Service consulté

**SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DE LA
POLITIQUE SOLIDARITE ET AUTONOMIE
POUR UN MONTANT DE 195 272 EUROS**

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement de 16 associations ou organismes relevant de la politique solidarité et autonomie pour un montant total de 195 272 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, le Département accorde chaque année des subventions de fonctionnement à des associations ou organismes œuvrant au service de la population haut-rhinoise.

Pour rappel, en 2017, le Département du Haut-Rhin a attribué 272 293 € de subventions à 17 associations et organismes relevant de la politique solidarité et autonomie.

Du fait des contraintes financières, le Département se recentre depuis quelques années sur ses politiques prioritaires.

Les différentes demandes de subventions de la part des associations relevant de la Solidarité ont été instruites sur la base du principe, acté lors des orientations budgétaires, de reconduction en 2018 des montants des subventions accordées en 2017.

Néanmoins, pour les associations ayant eu une baisse de subvention de 30% en 2017 et en cas de baisse de leur trésorerie en deçà d'un seuil de :

- 6 mois pour les associations dans le champ de compétence tarifaire de la Présidente du Conseil départemental,
- 3 mois pour les associations hors champ,

il est proposé que la subvention 2018 soit réajustée à hauteur de la subvention 2016.

L'examen de ces situations individuelles, le cas échéant, sera réalisé à l'obtention des comptes 2017 et fera l'objet dans ce cas d'un rapport qui sera présenté lors d'une prochaine Commission permanente.

Par ailleurs, il est proposé, dans le respect de la jauge budgétaire allouée, de présenter des nouvelles demandes de subventions ou le renforcement d'aides existantes, au regard de la pertinence et de la plus-value pour les territoires et les haut-rhinois des actions ainsi soutenues.

Il est donc proposé d'attribuer 22 subventions en faveur de 16 associations et organismes pour un montant total de 195 272 €. Les propositions vous sont récapitulées ci-dessous.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

* APPART – Mulhouse	20 000 €
* Association Socio-culturelle et Sportive des Sourds de Mulhouse – Illzach	700 €
* CAPDA – Collectif des Associations des Personnes Déficiantes Auditives du Haut-Rhin – Illzach	2 450 €
* Route Nouvelle Alsace – Centre de Ressources Handicap Psychique CRéHPsy – Mulhouse	1 000 €
* CICAT 68 – Lieu d'informations et de conseils sur les moyens techniques de prévention et de compensation du handicap – Mulhouse	15 000 €
* La Navette – Groupe d'Entraide Mutuelle – Mulhouse	21 000 €
* Le Gem de Colmar – Groupe d'Entraide Mutuelle – Colmar	10 500 €
* Les Ailes de l'Espoir – Groupe d'Entraide Mutuelle – Mulhouse	14 000 €
* Maison de l'autisme de Mulhouse	5 000 €
* Schizo Espoir – Fonctionnement – Colmar	1 400 €
* Schizo Espoir – Les foulées	350 €
* Schizo Espoir – Conférence	400 €
* Schizo Espoir – Concert	150 €
* Schizo Espoir – Pique-nique solidaire	200 €

PERSONNES AGEES

* APAMAD – Service de portage de repas – Mulhouse	10 241 €
* APALIB – Service Alma (allo maltraitance) – Mulhouse	3 770 €
* APALIB – Conférences débats – Mulhouse	1 676 €
* APALIB – Animation et Prévention – Mulhouse	55 720 €
* AREIPAH – Formation pour les bénévoles intervenants dans les EHPAD – Mulhouse	3 000 €
* Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) "La Clé des Aînés" – Ville de Mulhouse	20 000 €
* France Alzheimer section Haut-Rhin – Mulhouse	7 000 €
* JALMALV – Accompagnement des grands malades et/ou en fin de vie et de leurs proches – Colmar	1 715 €

Des conventions seront signées pour les associations et organismes mentionnés ci-dessus, dont le montant de la ou des subventions est supérieur à 23 000 euros, selon le modèle de la convention type annexé au présent rapport.

Les montants proposés ont recueilli l'avis favorable de la 4^{ème} commission lors de sa séance du 25 mai 2018.

Il vous est proposé :

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 195 272 € aux associations et organismes relevant de la politique solidarité et autonomie, tels que détaillés dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1), sous réserve, pour les bénéficiaires d'une ou plusieurs subventions atteignant un montant total supérieur à 23 000 €, de la signature préalable des conventions afférentes établies sur la base du modèle-type visé ci-dessous ;

- d'approuver le modèle de convention type, ci-joint, relatif aux subventions de fonctionnement et d'autoriser la Présidente à signer une convention particulière sur le modèle de cette convention type avec chacune des structures mentionnées dans l'annexe 1 du présent rapport, qui bénéficient, selon les modalités précisées dans cette annexe, d'un montant total de subventions supérieur à 23 000 €,

- de préciser que les subventions d'un montant inférieur à 30 000 € feront l'objet d'un versement unique et que les subventions supérieures ou égales à 30 000 € feront l'objet de deux versements, soit un acompte de 50 % au cours du 1^{er} semestre et le solde au cours du second semestre sur présentation des comptes 2017 ;

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2018 :

- 21 956 € sur le Programme I711, Chapitre 65, Fonction 538, Nature 6574,
- 20 000 € sur le Programme I711, Chapitre 65, Fonction 538, Nature 65734,
- 61 166 € sur le Programme I713, Chapitre 65, Fonction 538, Nature 6574,
- 92 150 € sur le Programme I721, Chapitre 65, Fonction 52, Nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT